



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 35686

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des militaires engagés qui, ayant eu un accident avant leur engagement, doivent subir une opération chirurgicale ou suivre un traitement médical pendant leur temps militaire. Il aimerait savoir quel organisme ou le cas échéant quelle caisse prend en charge les frais liés à cette opération ou à ce traitement.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35686

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5844

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)